

**Conditions Générales de Vente (CGV)**  
**« Hébergement Serveur Privé » version 1.0 –28 Mai 2008**

MONDOO SARL à capital variable, responsable des services d'hébergement serveur privé, sera désignée par « Le Prestataire ». Le Client, utilisateur du service d'hébergement de Serveur Privé, sera désigné par « Le Client ».

Ci-dessous sont explicitées les conditions générales de vente du Prestataire pour les services d'hébergement de serveurs privés.

**Entre les soussignés,**

MONDOO SARL (RCS PARIS 483068250)  
siège social : 66 avenue des Champs Elysées 75008  
PARIS

**Ci-après désigné « le Prestataire », d'une part,**

**ET**

Moi le Client qui vient de passer une commande sur le site [www.mondoo.com](http://www.mondoo.com) pour l'hébergement d'un ou de plusieurs serveurs privés et qui prend connaissance des conditions générales de vente explicitées dans ce document.

**Ci après désigné « le Client », d'autre part,**

**Il a été convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : DEFINITIONS**

« Bande passante » : Capacité de transmission de données sur le réseau Internet pendant un temps donné, généralement spécifié en nombre de bits par seconde, que se partage un certain nombre de clients.

« Identifiant » : Terme désignant de manière générale le couple nom utilisateur/mot de passe permettant au Client d'accéder aux services du Prestataire.

« Bon de commande » : Document électronique permettant de souscrire à une offre accessible en ligne sur le site Internet du Prestataire à l'adresse [www.mondoo.com](http://www.mondoo.com). Ce bon de commande ne saurait valoir à lui seul engagement des parties.

« Client » : Toute personne physique ou morale de droit privé ou public souscrivant aux services du Prestataire.

« Logiciel » : Programme informatique, ensemble d'instructions enregistrées et déclenchant des modes opératoires spécifiques mis à la disposition du client par le Prestataire dans le cadre du contrat.

« Nom de domaine » : Identifiant dont le client obtient un droit d'usage et désignant de manière unique l'emplacement sur Internet du site du client.

« Pack » : Ensemble de prestations proposées habituellement par le Prestataire incluant un ou plusieurs services.

« Serveur » : Ordinateur maître contrôlant certains accès et certaines ressources sur le Web.

« Hébergement » : Prestation de stockage et de traitement de données numériques à partir d'un espace d'hébergement mis à la disposition par le Prestataire, permettant de rendre ces données accessible aux utilisateurs du réseau Internet connectés au réseau du Prestataire.

« Serveur Privé » ou « Serveur Virtuel » : Partage des ressources d'un serveur physique en plusieurs sous serveurs virtuels ou serveurs privés. Plusieurs serveurs privés ou virtuels composent un serveur physique.

« Internet » : Réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

« DNS » : (domain name system) base de données permettant d'assurer la concordance entre un Nom de domaine et une adresse IP.

« Ressource système » : Capacité de stockage de mémoire vive (ram) et de mémoire morte (rom) du serveur, ainsi que de son processeur ; les logiciels qui y sont associés, ainsi que la capacité en bande passante mutualisée mise à la disposition des clients par le Prestataire dans le cadre du service.

« Site Internet » : Ensemble de données nécessaires à la publication et à l'échange d'informations sur Internet associées à un ou plusieurs noms de domaine.

**ARTICLE 2 : Objet**

1. Les présentes dispositions ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le prestataire s'engage à héberger le serveur privé du Client, ainsi que les responsabilités et obligations respectives des parties.
2. Toutefois, d'autres prestations, services ou options peuvent être fournis par le Prestataire dans le cadre de conditions particulières attachées aux présentes conditions générales.
3. Dans le cas où le Client souscrit à un hébergement de serveur privé avec création ou transfert d'un Nom de domaine, il devra valider en ligne l'acceptation des deux conditions générales de ventes liées aux prestations.

**ARTICLE 3 : CHAMPS D'APPLICATION DES CGV POUR LES SERVICES « SERVEURS PRIVÉS »**

1. Toutes les fournitures de prestations de services « Serveurs Privés » (tels que, sans caractère limitatif : hébergement serveurs privés,

fournitures prestations dans le cadre d'un serveur privé..) sont soumises aux Conditions Générales ci-après exposées et entrent en vigueur à compter de la prise de commande, par le Client, qui reconnaît ainsi les accepter pleinement et sans réserve.

2. Le Prestataire ne reconnaît en aucun cas les éventuelles conditions générales de vente des Clients, qu'elles soient totalement ou partiellement différentes des présentes, sauf accord écrit dérogatoire du Prestataire. Toute clause contraire est réputée non écrite. Sauf accord écrit dérogatoire du Prestataire, les conditions générales resteront applicables aux transactions futures entre les parties, nonobstant toute réserve ou clause contraire du Client.
3. Le Prestataire est autorisé à modifier le contenu des présentes conditions générales de vente, sous réserve de notifier au Client l'existence de cette modification lors de leur prise d'effet. La mise en ligne sur le site [www.mondoo.com](http://www.mondoo.com) de nouvelles conditions générales de vente « serveur privé » vaut notification à l'ensemble des Clients qui est invité à en prendre connaissance. L'accord du Client sera réputé acquis à défaut d'opposition écrite dans les trente (30) jours suivants cette notification, ce qui entraînera l'entrée en vigueur immédiate et automatique des conditions générales de vente modifiées, à l'expiration de ce délai.

#### **ARTICLE 4 : SERVICE D'HEBERGEMENT DE SERVEUR PRIVE ET OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE**

##### **4-1 : Obligations du prestataire en matière de mise en ligne du serveur privé**

1. Le Prestataire fournit les éléments de connexion nécessaires pour que le client puisse gérer son serveur privé en fonction de l'offre choisie.

##### **4-2 : Service d'hébergement de serveur privé**

1. Le prestataire s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'il propose, il souscrit à ce titre à une obligation de moyens.
2. Le Prestataire n'est pas responsable de l'hébergement de serveur au-delà des ressources maximums réservées au Client.
3. Le Prestataire assure dans la mesure du possible une disponibilité de l'ordre de 95 % (moyenne calculée sur un an) de ses serveurs Internet. Sont exclues de ce calcul les périodes d'indisponibilité des serveurs pour cause de problèmes techniques nécessitant, hors défaillance, une maintenance régulière du Prestataire ou toutes autres difficultés indépendantes de la volonté du Prestataire, telles que, en particulier, la force majeure

(notamment : défaillance de longue durée du réseau d'électricité, grèves, émeutes, guerres, tempêtes, tremblements de terre, défaillance du réseau public de télécommunication, réquisition des autorités publiques, indisponibilité du réseau Internet, etc.) ou du fait d'un tiers ou du Client.

4. Le Prestataire se réserve la possibilité de modifier à tout moment les caractéristiques de ses infrastructures techniques et du choix de ses fournisseurs. Ces modifications permettront toutefois d'offrir des performances au moins équivalentes à celles fournies au moment de la conclusion du contrat. La responsabilité du Prestataire est limitée aux matériels et logiciels installés sur ses serveurs.
5. Le Prestataire ne garantit ni l'accès sans interruption au serveur privé du Client par les usagers d'Internet, ni la vitesse d'accès à ce serveur privé en raison des spécificités du réseau Internet ne permettant pas d'obtenir ce type de garanties.
6. Le Prestataire ne prend pas en charge les coûts de connexion téléphonique dont le Client fait usage pour la création, l'administration ou la consultation de son serveur privé.
7. Le Prestataire se réserve le droit de stopper un serveur privé qui engendre une saturation du serveur (à l'appréciation du service technique du Prestataire).
8. Le client dispose d'un quota mensuel de transfert de données exprimé en giga octets, après dépassement du quota le serveur privé sera automatiquement suspendu.
9. Le Prestataire se réserve le droit de suspendre le compte Client en cas d'utilisation abusive du compte utilisateur (accès fourni au Client). Les noms d'utilisateurs et les mots de passe sont strictement personnels et réservés au client. En cas d'utilisation abusive ou frauduleuse de ceux-ci le Prestataire ne pourra pas être tenu responsable.
10. Le Prestataire refuse d'héberger les contenus suivants tels que les sites pédophiles, pornographiques, racistes, sites « mp3 »/ « warez »/ « IRC » (serveur de discussion) et de manière général tout site ne respectant pas la dignité Humaine ou animale, les droits d'auteur, et la réglementation en vigueur.

#### **ARTICLE 5 : Obligations du client**

##### **5-1 : obligations d'ordre technique**

1. Le Client est tenu de posséder tous les équipements (micro-ordinateur, logiciels, et services) nécessaires pour l'accès au serveur via Internet. Le prestataire ne peut garantir ou

assurer que le matériel du client est compatible avec les services proposés.

2. Le Client auquel est attribué un « login » et un mot de passe pour l'accès au serveur et la mise à jour des contenus, s'engage à assurer la confidentialité de ces derniers afin qu'ils ne puissent être utilisés à d'autres fins, par des tiers non autorisés.
3. Il s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités de la messagerie pour envoyer des messages publicitaires en grand nombre (SPAM) non sollicités par les destinataires. Dans le cas contraire le Prestataire sera dans l'obligation de suspendre le compte du Client sans délai.
4. En cas de transmission de données au prestataire, le Client s'engage à vérifier que son programme ne contient aucun virus et cela avant toute transmission au prestataire.
5. Le Client est tenu de faire des sauvegardes en fin de journée, toutes les fois où lui ou l'un de ses délégués aura fait une modification de données sur les serveurs du prestataire. Cette sauvegarde doit être enregistrée sur un support autre que ledit serveur. Le Prestataire effectue lui-même des sauvegardes mais qui ne sont en aucun cas une garantie pour le client qui reste le seul responsable de la nécessité de sauvegarder les données de son serveur privé.
6. Le Client s'engage à éviter son serveur privé entraîne une charge exceptionnelle des serveurs du Prestataire.
7. Le Prestataire a pour responsabilité d'informer le client que son serveur privé surconsomme mais n'a pas l'obligation de trouver les raisons de cette surconsommation. Il est de la responsabilité du Client de chercher la cause de cette défaillance.

## 5-2 : Obligations quant au contenu

1. Le Client garantit que les données qu'il fournira lors de l'inscription au Prestataire sont justes et complètes. Il s'engage à informer le Prestataire immédiatement de tout changement les concernant et de confirmer sous 10 (dix) jours ouvrables au Prestataire l'exactitude des données si ce dernier en fait la demande. Sont notamment visés, sans caractère exhaustif, les informations suivantes: - nom, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone et de fax du Client; - nom, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone et de fax du responsable technique du domaine; - nom, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone et de fax du responsable administratif du domaine.
2. Le Client s'engage à collaborer activement avec le Prestataire aux fins de permettre à ce dernier de réaliser dans les meilleures

conditions l'ensemble des prestations au titre des présentes CGV « Hébergement Serveur Privé ».

3. Le Client en tant qu'entité indépendante assume seul les risques et périls de son activité, il est donc responsable des services et de son site Internet, du contenu des informations transmises, différées ou collectées, de leur exploitation et de leurs mises à jour.
4. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés et notamment à en faire une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés. Il s'engage notamment à faire figurer sur les pages de son site Internet toutes les informations imposées par la loi nécessaires à l'information du consommateur.
5. Le Client s'engage à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du contrat ou de son exécution.
6. Le Client ne doit pas, de quelque manière que ce soit, par exemple par des bandeaux publicitaires, porter atteinte à la loi, à l'ordre public, aux bonnes mœurs et/ou aux droits des tiers (droits de propriétés intellectuelles, droit de la personne etc.).
7. Le Client dégage le Prestataire de toute responsabilité à l'égard des tiers résultant du non respect par lui de ses obligations; il garantit à ce titre le Prestataire en cas de demande ou de recours à son encontre. Le Client s'engage à intervenir sur demande du Prestataire à toute instance engagée contre ce dernier ainsi qu'à garantir le Prestataire de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre lui à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui seraient formées contre le Prestataire et qui se rattacheraient aux obligations mises à la charge du Client au titre du contrat.
8. Dans le cas où le Client ne respecterait pas ces obligations, et après avis par courrier électronique (à l'adresse fournie à la souscription) resté sans effet au delà de 24 heures, le Prestataire mettra fin à l'hébergement du serveur privé sans que le Client puisse se prévaloir d'un remboursement quelconque. Le Client sera tenu au versement immédiat d'une pénalité contractuelle de 500 (cinq cent) Euro HT pour violation constatée, ce versement n'étant pas exclusif d'une demande judiciaire de dommages et intérêts. Il est précisé que le Client devra payer autant de fois la pénalité que

de nombre de violations éventuellement constatées.

9. En cas de problème concernant les fichiers déposés et ou diffusés, par l'intermédiaire du Prestataire par le Client, le Prestataire se réserve le droit de suspendre immédiatement le compte client et le client sera redevable de la somme due jusqu'à l'expiration du contrat. Aucun remboursement ne sera effectué par le Prestataire dans le cas présent.

## **ARTICLE 6 : DECLARATIONS DU CLIENT**

Au regard des services fournis, le Client déclare et reconnaît :

1. Avoir été renseigné sur Internet, ses caractéristiques et ses limites.
2. Que l'accès au réseau est par nature précaire et que le Prestataire ne peut lui assurer une parfaite disponibilité de la Bande passante ;
3. Les limites de ressources informatiques mise à sa disposition en mode mutualisé partagées par plusieurs utilisateurs ;
4. Disposer de l'ensemble des autorisations et déclarations administratives nécessaires à l'exploitation des sites Internet hébergés sur son serveur privé, notamment il déclare avoir procédé aux déclarations préalables aux traitements de données nominatives de son site Internet auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ;
5. Que la communauté des utilisateurs d'Internet a développé un code de conduite, la « Netiquette » dont le non respect peut avoir, indépendamment de la volonté du Prestataire, des conséquences et exclusions opposables au Client. Dans ce cas, en aucune manière, le Prestataire ne pourra être tenu responsable de ces conséquences et exclusions ;
6. Qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger les contenus de ses pages Web, site Web et messages électroniques, notamment de la contamination par virus, ver et par tout programme nuisible ou destructeur, et des tentatives des tiers via des Applications ;
7. Qu'il est conscient que le fait de rendre disponible des œuvres protégées sans autorisation sur un site Web, à travers un système d'échange de fichiers ou de les distribuer par courrier électronique porte directement atteinte aux droits de propriétés intellectuelles des auteurs et de leurs ayants droit. En cas de non respect de ces règles le Client s'expose à des poursuites pour contrefaçon au titre de l'article L 335-4 du Code de la Propriété Intellectuelle.

8. Avoir autorisé le Prestataire à commencer l'exécution de la prestation d'hébergement avant la fin du délais de 7 (sept) jours après validation du bon de commande en ligne dans le cadre du droit de rétractation prévu à l'Art. L.121-20 du Code de la Consommation. Toutefois le Client pourra refuser (par simple mail) d'accorder cette autorisation dans les plus brefs délais après la réception du mail de confirmation du Bon de commande du Prestataire.

## **ARTICLE 7 : DUREE ET RESILIATION**

### **7-1 : durée et renouvellement**

1. Le contrat est réputé conclu à la date du paiement effectif de la prestation par le Client.
2. Le contrat est conclu pour une durée mentionnée sur le bon de commande.
3. Le contrat n'est pas reconductible automatiquement, le Client devra à l'échéance renouveler la prestation d'hébergement selon les tarifs et conditions du Prestataire à la date du renouvellement.
4. Tout renouvellement devra être effectué par le Client, sans relance préalable, au moins cinq (5) jours avant l'échéance pour éviter toute coupure du site serveur privé.

### **7-2 : résiliation**

1. Chaque partie pourra résilier le contrat de plein droit et sans indemnités en cas de force majeure.
2. En outre, le Prestataire pourra résilier le contrat, automatiquement, sans préavis et sur simple notification écrite (mail), du fait d'un manquement grave du Client, qui n'aura pas été réparé à l'expiration d'un délai de cinq (5) jours suivant la notification. Cette résiliation ne donnera pas droit au versement d'aucun dédommagement, ni au remboursement des sommes versées pour ce contrat.
3. En outre, le Client pourra résilier le contrat automatiquement, sans préavis et sur simple notification écrite (mail), du fait d'un manquement grave du Prestataire, qui n'aura pas été réparé à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours suivant notification écrite (mail), du Client, d'une mise en demeure portant sur ledit manquement.

## **ARTICLE 8 : TARIF ET PAIEMENT**

### **8-1 : tarif**

1. La liste des tarifs du Prestataire en vigueur, applicables au jour de la commande, figure sur

le site [www.Mondoo.com](http://www.Mondoo.com). les tarifs du Prestataire sont hors taxes et établis en euros.

2. Le Prestataire n'activera le service d'hébergement qu'après le paiement des sommes dues au titre de la prestation choisie par le Client. L'ouverture du compte sera immédiate en cas de paiement par carte de crédit et différée à la réception du mode de paiement pour tout autre mode de paiement (chèque, mandat administratif ou virement).
3. Le Prestataire est autorisé à augmenter ses prix à tout moment en cours de contrat, aux fins d'actualisation. Le Prestataire informera le Client de l'augmentation envisagée et de son droit de s'y opposer, dans les huit (8) semaines suivant la réception du message. La révision tarifaire sera réputée acquise et applicable si, dans le délai de notification susvisé, le Client ne s'y oppose pas par un écrit notifiant la résiliation du contrat le liant au Prestataire.

### **8-2 : modalités de paiement**

1. Le paiement des services du Prestataire peut être réalisé par chèque, virement bancaire ou avec une carte de crédit valide.
2. La prestation est payable d'avance et le prix doit être versé en totalité lors de la commande.

### **8-3 : pénalités de paiement**

1. Tout impayé notamment annulation du paiement par carte, défaut de provision et/ ou rejet par la banque du Prestataire suite à un chèque impayé sera considéré comme un retard de paiement.
2. En cas de retard de paiement et de non régularisation spontanée du Client dans les cinq jours suivants l'incident de paiement le prestataire se réserve le droit de suspendre l'hébergement et les sommes restant dues par le Client au titre du contrat deviendront exigibles sans possibilité d'échelonnement sauf accord exprès du Prestataire. Cette suspension du service pour ce motif ne donnera droit au versement d'aucun dédommagement.
3. En cas de retard ou rejet de paiement les frais de rejet seront dus par le Client au prestataire.
4. En cas de retard de paiement, le Prestataire sera en droit de demander le paiement des intérêts au taux légal ou, à son choix, une majoration de retard égale à 1,5 fois le taux d'intérêts légal, par mois de retard à compter de la date de l'exigibilité des sommes dont le versement est prévu en vertu du présent article.
5. En cas de suspension de son serveur privé pour quelques motifs que ce soient (retard de paiement,...) le Client devra s'acquitter de la somme de 10 (dix) Euro HT pour la remise en

ligne de ce dernier en sus du paiement de sa dette et des intérêts légaux.

### **ARTICLE 9 : RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE**

1. En aucun cas la responsabilité du prestataire ne pourra être recherchée en cas de :
  - Faute, négligence, omission ou défaillance du Client ou d'un tiers, non respect des conseils donnés, (notamment mauvaise utilisation des terminaux par le client ou par sa clientèle, destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement, ou indirectement au Client...)
  - Introduction d'un virus informatique dans le serveur Web ayant un effet sur son bon fonctionnement ;
  - Survenance d'un cas de force majeure telle que : les intempéries, attentats, acte ou omission d'une autorité publique, y compris les modifications de toute réglementation applicable à l'exécution des prestations, accès limité par un propriétaire ou un gestionnaire de domaine, insurrections, émeutes, guerres, déclarés ou pas, grèves totale ou partielle, sabotages, actes de vandalisme, vol, explosions, incendies, catastrophes naturelles, défaillance d'un opérateur de télécommunication ou des moyens de ce dernier, etc. ;
  - Evènement ou incident indépendant de la volonté du Prestataire ;
  - Divulgarion ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au client.
2. En tout état de cause, le Prestataire ne sera en aucun cas responsable de tout préjudice indirect ou immatériel, quel qu'il soit, subi éventuellement par le Client, et notamment de tout préjudice financier ou commercial, perte de bénéfices, perte de données, même si le prestataire a été informé de l'éventualité d'une telle perte ou d'un tel dommage.
3. En tout état de cause, la responsabilité du Prestataire est limitée à la somme de 500 (cinq cent) Euro HT maximum par sinistre, tous préjudices confondus.
4. Le Prestataire n'est pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations qu'il transmet ou stocke, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Néanmoins si le Prestataire constate par les procédés techniques de recherches automatisées de contenus illicites mis en place par lui ou est averti par notification conforme d'un tiers que le contenu du site Web du client est manifestement illicite, il est autorisé à suspendre immédiatement l'accès à la page Web litigieuse. Le Prestataire

en informera le Client dans les plus brefs délais par mail au plus tard dans les 24 heures suivants la suspension de la page Web litigieuse. Cependant sa responsabilité ne pourra être engagée contractuellement si par la suite il s'avère que le contenu en question ne contrefaisait pas à la loi ou aux droits des tiers. Il en ira a fortiori de même en cas de réquisition de l'autorité publique ou de demande en justice.

5. Le Prestataire n'est pas responsable si le Client lui fournit des informations erronées d'identification.

## **ARTICLE 10 : CLAUSE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

1. Les logiciels, applications ou utilitaires mis à la disposition du client pour héberger son serveur privé restent la propriété du prestataire, de même que ceux développés par le Prestataire pour des besoins particuliers du Client.
2. Les présentes n'entraînent aucun transfert de droit au bénéfice du Client qui s'interdit de violer les droits de propriétés intellectuelles du Prestataire sous quelque motif ou forme que ce soit.
3. En revanche, l'ensemble des informations de quelque nature que ce soit et sous quelque format existant ou pouvant exister dans l'avenir : pages HTML, fixes ou générées automatiquement, fichiers images, sons, vidéo etc.... sont la propriété pleine et entière du Client.
4. Le Client assure qu'il est titulaire de tous les droits de propriétés intellectuelles sur l'intégralité des pages qu'il fait héberger par le Prestataire.
5. Le Client s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires quand il pointe des liens hypertextes sur un site.
6. Le Prestataire n'acquiert aucun droit sur aucun des contenus stockés par le Client sur ses équipements dans le cadre de ce contrat. Le Prestataire s'interdit de recopier les informations de toute nature qui lui sont confiées par le Client en dehors de sa prestation normale de sauvegarde du contenu par ses équipements. Il s'interdit également de reproduire, d'adapter, de traduire, sous quelque forme que ce soit lesdits contenus.

## **ARTICLE 11 : DROIT DE RETRACTATION / INFORMATIONS DU CLIENT**

### **11-1 : droit de rétractation (Art.L 121-20 C.Cons.)**

Le Client dispose d'un droit de rétractation, à exercer par l'envoi au Prestataire d'une lettre recommandée avec

accusé de réception, dans un délai de 7 (sept) jours francs à compter de la validation du bon de commande par lui, il n'a pas à justifier de motifs ni à payer de pénalités du fait de l'exercice de ce droit. Le Client reconnaît toutefois ne plus pouvoir exercer ce droit passé le délai de 7 jours francs ou si l'exécution du service a commencée avec son accord avant la fin du délai de 7 jours (voir Art.6-8).

A titre dérogatoire, le Prestataire offre la possibilité de résilier son abonnement jusqu'à 15 jours francs après la date de mise en service selon les modalités citées ci-dessus. Le délai maximal est donc de 15 jours après mise en service. Cela n'est possible que pour les services d'hébergement et non pour les noms de domaines où aucune rétractation ne peut être réalisée.

### **11-2 : informations**

1. Le Prestataire informe le Client que des données personnelles sont collectées et traitées dans le cadre de l'exécution des Conditions Générales des Ventes « Hébergement Serveur Privé ». Par ailleurs, le Prestataire informe le Client que les données peuvent, dans le cadre de l'accomplissement des présentes, être transmises à des tiers et feront obligatoirement, pour l'enregistrement des noms de domaine, l'objet de publications en ligne permettant l'identification du titulaire du nom de domaine, notamment dans le système d'identification de la base de données « Whois ».
2. Le Prestataire est autorisé à utiliser les données des Clients pour ses besoins internes. Le Prestataire s'engage à donner accès aux Clients, gratuitement et à tout moment, à toutes les données enregistrées les concernant, conformément à la législation applicable en France.
3. Le Client autorise le Prestataire à prendre connaissance à tout moment des pages enregistrées sur le serveur Web.
4. Le Prestataire informe le Client que la protection des données personnelles ne peut être totale dans un réseau ouvert tel que l'Internet. D'autres internautes peuvent en particulier, le cas échéant, être en mesure de perturber la sécurité du réseau et de contrôler certains échanges d'informations. Le Client est seul responsable des données transmises via Internet et enregistrées sur des serveurs Web.

## **ARTICLE 12 : CLAUSE DE REVERSIBILITE**

1. A l'échéance du contrat et/ou à tout moment ou le Client confierait une partie des prestations liées à celle du contrat à un tiers, le Prestataire s'engage à fournir toutes les prestations nécessaires à la réalisation de ce transfert.
2. Toutefois ce transfert ne pourra intervenir qu'après paiement intégral de toutes les sommes dues au titre du contrat souscrit ou de la prestation et notamment en cas d'impayé, le

Prestataire se réserve le droit de s'opposer à ce transfert avant régularisation du retard de paiement.

d'interprétation des contrats et de bonne foi contractuelle.

### **ARTICLE 13 : REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES**

1. En cas de différend relatif à la validité ou à l'application du contrat, les parties devront se soumettre à une conciliation, préalable à toute saisine juridictionnelle ou action contentieuse, devant permettre de trouver un accord amiable. Le Client devra prendre contact avec le représentant légal du Prestataire.
2. Aucune des parties ne pourra saisir une autorité judiciaire, sans s'être soumise à cette conciliation. L'action engagée par l'une ou l'autre des parties en inobservation de cette clause sera irrecevable, sauf en cas de référé légitime ou action en paiement des prestations.

### **ARTICLE 14 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION / LOI APPLICABLE**

#### **14-1 : attribution de juridiction**

De façon expresse et si le Client est un commerçant il est donné attribution exclusive de juridiction, au Tribunal de Commerce de Paris en sa chambre spéciale multimédia et Internet pour toute contestation pouvant surgir entre les parties relatives à la formation, l'exécution, ou l'interprétation du présent contrat y incluant la procédure de référé, l'appel en garantie, pluralité de défendeurs ou procédure non contradictoire.

#### **14-2 : loi applicable**

Le présent contrat et les commandes y afférentes sont soumis au droit français telle que complété par les traités ratifiés par l'Etat français

### **ARTICLE 15 : CLAUSES DIVERSES**

#### **15-1 : cession et sous-traitance**

Le Prestataire se réserve, le cas échéant, la possibilité de céder les contrats passés avec les Clients et/ou de sous-traiter certaines fournitures de biens ou de services, sans qu'un accord écrit et préalable soit requis de leur part, ce qu'ils acceptent dès à présent sans réserve.

#### **15-2 : divisibilité**

Si une ou plusieurs des stipulations des présentes Conditions Générales de Vente « Serveur Privé », d'éventuelles conditions particulières et/ou de bons de commandes, étaient nulles, la validité des autres stipulations n'en serait pas affectée. Autant que faire se peut, il sera fait application d'une stipulation de substitution la plus semblable possible à celle qui avait été rédigée par les parties. On raisonnera de même pour les stipulations incomplètes, en se référant, si besoin est, aux principes généraux